

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relatif à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Bresse Val de Saône

Par arrêté N°2022-03 du 17 mars 2022, le Président du Syndicat Mixte du SCoT Bresse Val de Saône a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Bresse Val de Saône, arrêté par délibération du Conseil Syndical le 30 novembre 2021.

Par décision n° E21000184/69, en date du 12 janvier 2022, le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné un commissaire enquêteur : Monsieur Didier Allamanno.

Cette enquête publique concerne l'élaboration du SCoT Bresse Val de Saône. Le SCoT est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné et pour le long terme.

Préalablement à son adoption par le Conseil Syndical, le projet de SCoT est soumis à une enquête publique d'une durée de 33 jours qui se déroulera du : **lundi 11 avril 2022 à 9h00 au vendredi 13 mai 2022 à 17h00.**

Le dossier soumis à l'enquête comprend un dossier administratif, le projet arrêté du SCoT qui se compose d'un Rapport de Présentation, scindé en 3 tomes et comprenant notamment une évaluation environnementale, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, d'un Document d'Orientations et d'Objectifs, et du bilan de la concertation. Le dossier d'enquête publique comprend également les avis des personnes publiques associées consultées et celui de l'autorité environnementale.

Le bureau du SCoT Bresse val de Saône situé 66 rue Maréchal de Lattre de Tassigny, 01190 PONT-DE-VAUX est désigné comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Le dossier d'enquête publique du projet d'élaboration du SCoT Bresse Val de Saône sera consultable :

- en version informatique à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/scot-bvs>;
- en version papier dans les 4 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de l'enquête publique, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous. Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/scot-bvs> ;
- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles dans les 4 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous ;
- par courrier postal à l'attention du Commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique dont l'adresse est précisée dans le tableau ci-dessous ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : scotbressevaldesaone@registredemat.fr

Le commissaire enquêteur tiendra également des permanences, pour informer le public, recueillir ses observations écrites ou orales sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et horaires définis dans le tableau ci-dessous :

| Lieux de consultation du dossier d'enquête publique | Adresses | Jours et horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier | Jours et horaires des permanences du Commissaire enquêteur |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| PONT-DE-VAUX : Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Bresse Val de Saône (siège de l'enquête publique) à la mairie | 66 rue Maréchal de Lattre de Tassigny – 01190 Pont-de-Vaux | Lundi, mercredi, jeudi : 9h-12h / 14h-17h Mardi : 9h-12h Vendredi : 9h-12h / 14h-16h | Lundi 11 avril de 9h à 12h Vendredi 13 mai de 14h à 17h |
| VONNAS : Mairie | 86 rue du Dr Perret – 01540 Vonnas | Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h15 Mercredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h Vendredi : 13h45-16h | Mercredi 20 avril de 14h à 17h |
| PONT-DE-VEYLE : Communauté de Communes | 10 rue de la Poste – 01290 Pont-de-Veyle | Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h | Lundi 25 avril de 9h à 12h |
| REPLONGES : mairie | 120 rue du Paget – 01750 Replonges | Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30 Mercredi : 8h30-12h | Samedi 7 mai de 9h à 12h |

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique : sur support papier à l'adresse du siège de l'enquête publique et par voie dématérialisée, sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registredemat.fr/scot-bvs>) et sur le site internet du SCoT Bresse val de Saône.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces aux SCoT Bresse Val de Saône.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT Bresse Val de Saône, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées consultées, par l'Autorité environnementale, par les communautés de communes membres, des observations du public et de l'avis du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Syndical Bresse Val de Saône. Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès du Syndicat Mixte du SCoT Bresse Val de Saône, à l'adresse postale suivante : Mairie de Pont de Vaux – Syndicat Mixte du SCoT Bresse val de Saône – 66 rue Maréchal de Lattre de Tassigny, 01190 PONT-DE-VAUX.

Des informations sur cette enquête peuvent également être obtenues par courriel à l'adresse suivante : scotbressevaldesaone@gmail.com.

Le dossier d'enquête publique, ainsi que les observations du public, sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête, en s'adressant au Syndicat Mixte du SCoT Bresse Val de Saône.